

BUREAU EMPLOI ET LA COMMUNICATION ?

LE 5 JUILLET, À 18H30, LA CRS 52 APPRENAIT QU'ELLE DEVAIT EFFECTUER UN SERVICE SUPPLÉMENTAIRE EN RÉGION PARISIENNE LE JOUR DU RETOUR À RÉSIDENCE.

LA PERMANENCE EMPLOI SAISIE RÉPONDAIT :

« AUCUN TO D'EMPLOI, PAS DE MISSION POUR LA 52 »

UNE HEURE PLUS TARD, L'ORDRE DE MOUVEMENT AVEC SERVICE PARISIEN ÉTAIT DIFFUSÉ...



QUID DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DE DIFFUSION D'EMPLOI ?

UN RÉEL PROBLÈME DE COMMUNICATION ENTRE LES STRATES ET UN RAPPEL TARDIF

SI LES CRS RÉPONDENT TOUJOURS À L'ÉVÈNEMENT, ILS SONT EN DROIT DE PRÉTENDRE À UN MINIMUM DE CONSIDÉRATION DE LEUR DIRECTION.



UNITÉS GP
POLICE
FSMI-FO

www.unitesgppolice.com

08-07-2022

ON NE LÂCHE RIEN !